

ONGC
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

**Commission Nationale Anti-Corruption
(CONAC)**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

**National Anti-Corruption Commission
(NACC)**

Tél.: +237 222 20 37 32/651 64 91 94

Fax: +237 222 20 37 30/Ligne Verte/ Hotline : 1517

B.P/P.O Box : 33 200 Yaoundé

URL : [http : // www.conac.cm](http://www.conac.cm)

Mailto : info@conac.cm

WhatsApp : 658 26 26 82

Cérémonie de présentation officielle du
Rapport sur l'état de la lutte contre la Corruption au Cameroun en 2021

ALLOCATION DE
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CONAC

Hôtel Mont Fébé de Yaoundé, le 10 novembre 2022

Monsieur le Président du Sénat,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,

Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême,

Monsieur le Procureur Général près ladite Cour,

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Missions
Diplomatiques,**

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Etablissements Publics et des
Sociétés Publiques et Parapubliques,**

Messieurs les Présidents des Conseils Régionaux,

Messieurs les Maires de Villes,

**Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres, Ordres et Organisations
Professionnels,**

Messieurs les Représentants des Communautés Religieuses,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partis Politiques,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Cellules de Lutte Contre la Corruption,

Mesdames et Messieurs les Représentants des médias,

Distingués invités en vos grades et rangs respectifs,

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 24 de son décret organique, la Commission Nationale Anti-Corruption rend public ce jour le *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021*.

A cette occasion, nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue dans cette Salle de l'Hôtel Mont Fébé qui nous accueille pour la circonstance et vous remercions d'avoir répondu favorablement à l'invitation de la CONAC.

Mesdames, Messieurs,

Le Rapport rendu public ce jour constitue la onzième édition du genre. Il obéit à la nouvelle configuration proposée par le Comité de Coordination de la CONAC.

En prélude à son élaboration, des correspondances ont été adressées à diverses administrations en vue de recueillir leurs contributions. Il leur a ainsi été demandé, en plus des activités menées, de faire état des difficultés rencontrées et des perspectives en matière de lutte contre la corruption.

Dans son architecture, ce Rapport qui constitue la synthèse de ces contributions auxquelles s'ajoute celle de la CONAC est organisé en trois grandes parties.

La première est consacrée à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption et à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La deuxième partie porte sur la répression des actes de corruption.

La troisième partie traite de la coopération en matière de lutte contre la corruption.

Bien qu'il soit moins volumineux que toutes les éditions précédentes, le Rapport 2021 découle de l'exploitation de 96 contributions externes, contre 67 pour l'édition précédente. Cela représente une augmentation de 31 contributions.

Au titre des innovations, il convient de relever pour s'en féliciter que 06 Entreprises privées, exerçant dans le champ des Industries Extractives, ont contribué à l'élaboration du présent Rapport.

Il y a également lieu de saluer l'implication des Collectivités Territoriales Décentralisées notamment les Communautés Urbaines et les Mairies dont nous avons reçu 13 contributions.

Nous pouvons également nous réjouir de ce que 28 Entreprises Publiques nous ont fait parvenir leur contribution pour ce Rapport. Elles n'étaient que 17 pour l'édition 2020.

Pour le reste, le ***Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021*** a bénéficié des apports de 27 Départements Ministériels, 10 Juridictions, 07 Organisations de la Société Civile, 03 Institutions de Contrôle, 02 Institutions de Régulation et 01 Communauté Religieuse.

Si l'on peut se réjouir de l'augmentation substantielle du nombre de contributions, il y a lieu de déplorer que les demandes d'informations adressées à certaines administrations soient restées à ce jour sans suite. Il s'agit notamment du Ministère de la Défense, du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Administration Territoriale, du Ministère de l'Agriculture et du

Développement Rural, du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère des Enseignements Secondaires.

Le constat majeur qui se dégage du **Rapport 2021** est l'effectivité de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption au sein de la majorité de nos administrations et dans nos Régions, à travers les axes de l'outil PrECIS que sont la Prévention, l'Education, les Conditions, l'Incitation et les Sanctions.

Il ressort globalement des contributions reçues des administrations que des mesures ont été prises pour dématérialiser les procédures et réduire les délais de traitement des dossiers.

Par ailleurs, de nombreux Agents Publics ont bénéficié d'un renforcement de capacités et les textes en vigueur ont été mis à la disposition du public.

Dans certaines Administrations, des efforts ont été faits pour améliorer les conditions de vie et le cadre de travail des personnels.

Dans le registre des mesures incitatives, il y a lieu de relever l'attribution de distinctions honorifiques, l'octroi de primes, la promotion de l'approche genre et des personnels méritants.

L'implémentation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption s'est également poursuivie à l'échelle des Régions avec les Plans d'Action Régionaux. Cette activité a été évaluée dans les Régions, à l'exclusion du Nord-Ouest où elle n'a pas été menée pour des raisons d'insécurité. Leur évaluation à mi-parcours révèle qu'ils ont été exécutés à hauteur de 42, 09 %. L'Est est la Région qui enregistre le taux d'exécution le plus élevé avec 57, 11 %. La Région du Sud-Ouest a quant à elle le taux d'exécution le plus faible qui est de 31, 66 %. Comparés à ceux obtenus en 2020, ces résultats demeurent constants.

S'agissant de la CONAC, elle s'est déployée dans les domaines de la prévention, de l'éducation, de la condition, de l'incitation et de la sanction.

Dans le registre de la sensibilisation, l'on retient la participation de notre Institution à la séance plénière spéciale consacrée à la lutte contre la corruption à l'Assemblée Nationale le 11 juillet 2021.

La CONAC a en outre mené sur l'ensemble du territoire national des campagnes de sensibilisation du grand public sur la nécessité de s'impliquer dans le combat contre la corruption, à l'occasion de certains événements importants tels que le Championnat d'Afrique des Nations de Football (CHAN) et la rentrée scolaire 2021 sans corruption.

La campagne d'apposition des plaques anti-corruption sur les façades des édifices publics s'est également poursuivie dans les Régions de l'Adamaoua, du Centre, du Nord, de l'Ouest et du Sud.

De même, des Clubs d'Intégrité ont été créés et installés dans certains établissements d'Enseignement Supérieur. Il s'agit de l'Université de Buéa, de l'Université de Yaoundé II-Soa, du FOMIC Polytechnic University Institute de Buea et de l'Ecole Supérieur de Commerce et de Gestion des Entreprises de Yaoundé.

Dans le registre de la formation, la CONAC a œuvré au renforcement des capacités des membres de la Commission Justice et Paix des Paroisses du Diocèse d'Obala et des Cellules de Lutte Contre la Corruption du Ministère du Tourisme et des Loisirs, du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, du Port Autonome de Douala (PAD), de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), de Cameroon Water Utilities (CAMWATER), de Cameroon Telecommunications (CAMTEL) et de la Société Immobilière du Cameroun (SIC).

La CONAC a continué la production du micro programme « ESPACE CONAC », diffusé sur la CRTV et les autres chaînes de radio et de télévision partenaires. Il en est de même du magazine « CONAC NEWSLETTER ».

En 2021, la CONAC a reçu au total 6 705 dénonciations pour faits et pratiques de corruption, contre 16 067 en 2020. 3 879 (trois mille huit cent soixante-dix-neuf) de ces dénonciations ont été effectuées par voie de courrier administratif, 2 694 (deux mille six cent quatre-vingt-quatorze) par des appels reçus sur la ligne verte de la CONAC, le 1517, 77 (soixante-dix-sept) par courrier électronique et 55 (cinquante-cinq) par des messages sur le numéro WhatsApp (658 26 26 82).

L'ensemble de ces dénonciations démontre que la corruption est particulièrement décriée dans onze Secteurs d'activités, ici classés par ordre alphabétique :

- l'Administration Territoriale ;
- les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- le Commerce ;
- les Domaines et les Affaires Foncières ;
- l'Education ;
- les Finances (Douanes, Impôts, Trésor) ;
- les Forces du Maintien de l'Ordre ;
- les Forêts et la Faune ;
- la Justice ;
- les Transports Routiers ;
- la Santé.

Au titre des pratiques les plus dénoncées, l'on peut citer :

- le monnayage de la signature de certaines autorités administratives et municipales ;
- la concussion dans la vente des terrains relevant du Domaine privé de l'Etat ;
- l'établissement de faux Titres Fonciers ;
- l'arnaque des automobilistes;
- la corruption lors des concours d'entrée dans certaines Grandes Ecoles ;

- le monnayage des recrutements dans certains établissements scolaires publics ;
- le détournement des fonds de certaines Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) ;
- l'exigence de « pourcentages » pour le paiement des factures ;
- l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques ;
- la partialité dans les décisions rendues par certains Magistrats ;
- la fraude et la corruption lors de la plupart des examens du permis de conduire ;
- le rançonnement et le détournement des malades dans certaines formations hospitalières publiques ;
- la vente illicite des médicaments dans certaines de ces formations;
- l'arnaque de certains usagers pour l'établissement des Certificats Médicaux.

Il convient de signaler que plusieurs suites sont données aux dénonciations reçues à la CONAC. Dans certains cas, elles sont transmises aux Administration concernées ou jugées compétentes.

Dans la plupart de cas, des investigations sont menées par la CONAC dans le cadre de Missions conduites par des Membres du Comité de Coordination ou des Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR) dont la finalité est de prendre en flagrant délit les auteurs présumés d'actes de corruption.

S'agissant des Missions d'investigation, celles dont les résultats sont présentés dans le Rapport 2021 sont relatives :

- aux allégations de détournement des fonds publics à la Délégation Départementale de l'Habitat et du Développement Urbain du Dja et Lobo ;
- aux allégations de détournement des fonds de l'Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) du Lycée Scientifique de Bertoua ;
- aux allégations d'irrégularités à la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- aux allégations d'irrégularités dans le processus de rétrocession aux ayants-droits de 207 ha 20 a 00ca, objet du Titre Foncier n°440/Moungo dans le Département du Moungo, Région du Littoral ;
- à la Mission d'investigation prospective au Gabon et en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'assainissement du Secteur Maritime camerounais ;
- à la gestion du Domaine Privé de l'Etat dans la ville de Buéa.

Dans le cadre des AIR, 16 descentes sur le terrain ont été effectuées pour donner suite à des dénonciations relatives à :

- l'extorsion de fonds à la Prison Principale d'Edéa ;
- l'usurpation du titre de Président de la CONAC ;
- l'arnaque d'un détenu au Parquet du Tribunal Militaire de Bafoussam ;
- l'usage d'un faux diplôme à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;

- l'absence irrégulière et la perception indue de salaire à la Préfecture de Maroua ;
- l'usurpation d'identité et la corruption en matière de concours administratif ou d'examen au Ministère de la Défense ;
- l'exigence de pots de vin aux jeunes enseignants pour le paiement de leurs arriérés de salaires ;
- l'absence irrégulière et le faux et usage de faux au Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) de Nden dans le Département du Dja et Lobo ;
- l'exploitation forestière illégale dans le village Mintaba dans l'Arrondissement de Bot Makak, Département du Nyong et Kelle ;
- l'usurpation de titre et le monnayage de la signature du Sous-Préfet, à la Sous-Préfecture de Yaoundé IV ;
- la tentative d'arnaque d'un parent d'élève et le faux dans un acte au Lycée Bilingue de Mimboman ;
- le monnayage de la production des Cartes Nationales d'Identité au Centre National de Production des Titres Identitaires ;
- le refus d'un service dû à la Conservation Foncière du Mbam et Inoubou ;
- le détournement des frais d'APEE à l'Ecole Publique de Bayalong II dans l'Arrondissement d'Ombessa, Département du Mbam et Inoubou ;
- la tentative d'extorsion de fonds et de faux et usage de faux au Groupement de Gendarmerie Territoriale de Douala.

A l'issue de ces AIR, 13 des 16 dénonciations reçues à la CONAC se sont avérées fondées. Les suspects ont été mis à la disposition de la Justice, pour suites de la procédure.

Le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans les investigations menées par la CONAC en 2021 se chiffre au total à **24 801 575 471 (vingt-quatre milliards huit cent un millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent soixante-onze) F CFA** dont 24 249 045 479 (vingt-quatre milliards deux cent quarante-neuf millions quarante-cinq mille quatre cent soixante-dix-neuf) F CFA pour les irrégularités constatées à la SRC.

Contrairement aux idées reçues, il ressort du Rapport 2021 que les actes et les pratiques de corruption sont réprimés dans notre pays. Cette répression se traduit par les sanctions administratives d'une part et les condamnations prononcées par les juridictions compétentes d'autre part.

S'agissant des sanctions administratives, elles ont été infligées à 865 agents publics exerçant dans les Départements Ministériels et les Entreprises Publiques. Ces sanctions vont de l'avertissement au licenciement.

Il convient de signaler le cas de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) où 14 agents ont été mis en débet pour un montant de 10 049 947 (dix millions quarante-neuf mille neuf cent quarante-sept) F CFA.

L'on peut aussi s'appesantir sur les 499 agents publics licenciés ou révoqués d'office, pour absence irrégulière, par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat dans le cadre de l'opération de Comptage Physique des Personnels de l'Etat (COPPE).

Il y a également lieu de se féliciter que le Ministre des Marchés Publics ait signé une décision portant exclusion, pour une durée de deux ans, de 40 Entreprises pour diverses irrégularités constatées dans l'exécution des Marchés dont elles étaient attributaires.

Pour ce qui est des condamnations, l'on retient du Rapport 2021 que le Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) a rendu au total 24 décisions, contre 27 en 2020. Ces Décisions concernent des responsables ou d'anciens responsables de 09 administrations publiques.

Sur les 24 personnes mises en cause, 08 ont été reconnues coupables de diverses fautes de gestion. Des amendes spéciales d'un montant total de **8 800 000 (huit millions huit cent mille) F CFA** leur ont été infligées, conformément à la réglementation en la matière.

Certains de ces responsables ont été mis en débet pour un montant total de **600 844 610 (six cent millions huit cent quarante-quatre mille six cent dix) F CFA**, représentant le préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires.

Concernant les Juridictions, le Rapport 2021 rend compte des décisions prises pour des affaires liées à la corruption et les infractions assimilées par :

- le Tribunal de Première Instance de Poli ;
- les Tribunaux de Grande Instance de la Bénoué, du Mayo-Rey, du Moungo et du Wouri ;
- la Cour d'Appel du Nord ;
- le Tribunal Criminel Spécial (TCS) ;
- la Cour Suprême, à travers la Section Spécialisée et la Section Pénale de la Chambre Judiciaire.

Comme faits majeurs de ces décisions, nous retenons, concernant le Tribunal Criminel Spécial, qu'il a rendu, en 2021, 17 arrêts définitifs pour des affaires mettant en cause 54 (cinquante-quatre) accusés.

A la demande du Procureur près le Tribunal Criminel Spécial, les poursuites engagées contre 08 (huit) de ces accusés ont été arrêtées, après la restitution du corps du délit.

09 (neuf) autres accusés ont été acquittés, au bénéfice du doute.

En revanche, 37 (trente-sept) accusés ont été déclarés coupables et des peines d'emprisonnement ferme allant de 03 ans à l'emprisonnement à vie ont été prononcées à leur encontre.

Le montant total du préjudice financier subi par l'Etat du Cameroun dans ces affaires est évalué à **18 545 374 057(dix-huit milliards cinq cent quarante-cinq millions trois cent soixante-quatorze mille cinquante-sept) F CFA.**

Huit pourvois en annulation ont été introduits auprès de la Cour Suprême au terme de ces procès.

La Section Spécialisée de la Cour Suprême a quant à elle rendu 06 (six) décisions pour des pourvois en annulation des arrêts relatifs au détournement de biens publics émanant du Tribunal Criminel Spécial.

L'examen au fond de ces pourvois a donné lieu à la cassation et l'annulation de 02 (deux) arrêts.

Pour sa part, la Section Pénale de la cour Suprême a rendu 02 (deux) décisions consécutives à des pourvois en annulation d'arrêts émanant des Tribunaux de Grande Instance du Mbam et Inoubou et du Lom et Djerem, relatifs au détournement de biens publics.

Bien que jugés recevables en la forme, ces pourvois ont tous été rejetés au fond.

De l'analyse des activités menées par les Institutions de Contrôle et les Juridictions en 2021, il apparaît que la corruption et les infractions assimilées continuent de faire subir à notre pays un préjudice énorme, qui compromet nos efforts pour le développement. Le montant global de ce préjudice est de **43 947 794 138 (quarante-trois milliards neuf cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent trente-huit) F CFA**, si l'on s'en tient aux enquêtes menées par la CONAC ainsi qu'aux décisions du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière et du Tribunal Criminel Spécial. Il était de 17 611 274 184 (dix-sept milliards six cent onze millions deux cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-quatre) F CFA en 2020, soit une augmentation de 26 336 519 954 (vingt-six milliards trois cent trente-six millions cinq cent dix-neuf mille neuf cent cinquante-quatre) F CFA.

Conformément aux recommandations de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption, le Cameroun a fait de la coopération un des piliers de sa stratégie pour combattre ce fléau. Cette coopération est effective autant à l'échelle nationale qu'internationale.

Sur le plan national, cette coopération implique les Institutions Publiques, les Institutions Religieuses, la Société Civile et le Secteur Privé.

Le Rapport 2021 fait état de la collaboration fructueuse entre la CONAC et certaines Institutions Publiques telles que l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) et l'Agence Nationale de des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) dans la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la cybercriminalité.

Nous saisissons l'opportunité qui nous est offerte pour répondre aux multiples interpellations relayées par la presse au sujet de certaines affaires.

Sur les allégations de corruption mettant en cause une multinationale exerçant dans le Secteur des Industries Extractives et des responsables de certaines de nos Entreprises Publiques, il y a lieu de dire que cette dénonciation est traitée selon le même mode opératoire que toutes les autres. Les résultats de l'enquête pourront être communiqués en temps opportun, conformément aux dispositions du texte organique de la CONAC.

Sur les allégations de détournement des fonds destinés à la lutte contre le Covid-19, la CONAC n'a pas jugée nécessaire de mener des investigations, étant donné que la Chambre des Comptes en avait déjà la charge dans le cadre d'un audit.

Au titre des activités des Institutions Religieuses, l'on retient les ateliers de formation et de sensibilisation organisés par le Service National Justice et Paix du Conseil Episcopal National du Cameroun dans les Archidiocèses de Douala et de Garoua, ainsi que dans les Diocèses de Bafoussam et d'Obala.

Pour ce qui est de la Société Civile, le Rapport 2021 rend compte des activités de sept associations membres de la Coalition Nationale de Lutte Contre la Corruption mise sur pied par la CONAC, en matière de Prévention, d'Education et de traitement des dénonciations. Il s'agit de :

- Association des Amoureux du Livre (ASSOAL) ;
- Droits de l'Enfant : Un Livre pour Chaque Enfant (DELICE) ;
- Face à la Santé ;
- Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale (ONARES) ;
- Action Contre la Corruption (A2C) ;
- Jeunesse Sans Corruption (JSC) ;
- Fédération Camerounaise des Organisations de Consommateurs (FECOC).

En ce qui concerne le Secteur Privé, le Groupement Inter Patronal du Cameroun (GICAM) s'est illustré par des activités de prévention et de formation.

Sur le plan international, les activités de coopération en matière de lutte contre la corruption ont été menées au sein de l'Organisation des Nations Unies, du Commonwealth, de l'Union Africaine et du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).

Mesdames et Messieurs,

Le Rapport 2021 traduit l'enracinement de la lutte contre la corruption au Cameroun à travers le dispositif mis en place par les pouvoirs publics et les actions menées par les parties prenantes. Il y a cependant lieu de reconnaître que ce fléau continue de sévir avec acuité, d'où la nécessité de renforcer les mesures actuellement implémentées.

En termes de perspectives, il ressort de l'exploitation des contributions reçues des diverses administrations la nécessité d'accroître les ressources allouées aux Institutions et aux structures chargées de la lutte contre la corruption dans notre pays.

Il conviendrait également de poursuivre le processus d'internalisation des instruments juridiques internationaux ratifiés par le Cameroun, par l'adoption d'une loi anti-corruption.

Sur le plan structurel, il importe de prendre des mesures qui s'imposent pour renforcer la gouvernance électronique à travers notamment la dématérialisation de certaines procédures et les paiements électroniques.

Par ailleurs, il y a lieu de renforcer l'appropriation et la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption au sein des administrations publiques et privées, au sein de la société civile, ainsi que dans les Collectivités Territoriales Décentralisées. Ceci nous donne l'opportunité de réitérer notre souhait de voir la CONAC dotée de démembrements territoriaux pour accompagner efficacement le processus de la décentralisation.

Relevons néanmoins que de nombreuses insuffisances ont été identifiées dans les contributions que nous avons reçues pour l'élaboration du présent Rapport. Certaines de ces contributions n'ont pas été prises en compte. D'autres ont fait l'objet d'un élagage ou d'une réécriture.

Nous aurons l'occasion d'y revenir de manière approfondie lors de l'atelier que la CONAC organisera dans les prochains jours à l'intention des Présidents des Cellules de Lutte Contre la Corruption.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Le *Rapport sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun en 2021* est disponible en anglais et en français.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont contribué à son élaboration. Nous pensons particulièrement aux Responsables des Administrations publiques, aux Présidents et Membres des Cellules de Lutte Contre la Corruption, aux responsables des Juridictions, des Organisations du Secteur Privé et de la Société Civile qui nous ont fait parvenir leurs contributions.

Notre gratitude va également à l'endroit des membres des Comités de Réflexion, de Rédaction, de Relecture et de Traduction des *Rapports annuels sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun*, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la présente cérémonie.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention !